

## La fonction publique reste globalement moins discriminante que le secteur privé

**L'origine sociale et le genre sont deux éléments régulièrement identifiés comme bloquants dans les progressions de carrière. Selon la dernière note sur le sujet publiée par France Stratégie, ce type de discrimination semble moins se vérifier dans le secteur public que dans le privé.**

Dans la lignée du rapport publié en novembre dernier autour de l'attractivité de la fonction publique, France Stratégie poursuit ses travaux sur la thématique à travers une note d'analyse publiée cette semaine et intitulée *"Entrer et progresser dans la fonction publique"*. Dans son précédent rapport, l'institution placée auprès des services du Premier ministre faisait état d'une crise de l'emploi public *"d'une nature et d'une ampleur nouvelle"*, et qui devrait se prolonger dans les années à venir.

Si le contexte reste inchangé, avec la nécessité de mobiliser conjointement différents leviers d'action comme l'image, les trajectoires de carrière, les conditions de travail ou encore les grilles de rémunération pour reconstruire l'attractivité de la fonction publique, cette nouvelle note d'analyse met en exergue quelques points positifs.

On y apprend notamment que la fonction publique reste un ascenseur social efficace et constitue un débouché important pour les classes populaires. À niveaux de diplômes comparables, les personnes d'origine populaire ont une probabilité plus élevée d'exercer dans l'un des trois versants de la fonction publique que dans le secteur privé.

*"Elle attire particulièrement les personnes qui cherchent à améliorer leur statut social par l'acquisition du capital scolaire"*, peut-on notamment lire dans la note d'analyse. Les cadres de la fonction publique sont en effet plus nombreux (autour de 25 %) à venir des milieux populaires, notamment dans la fonction publique d'État (hors professeurs) et dans la territoriale, que dans le secteur privé, où ils représentent 20 %.

### ***Meilleures progressions de carrière pour les diplômés et les femmes***

Autre point clé, les progressions de carrière et l'accès à des postes d'encadrement sont facilités dans la fonction publique pour les personnes diplômées au minimum d'un bac + 3. Un titulaire d'un bac + 3 et plus a ainsi une probabilité 4,3 fois plus élevée qu'un titulaire d'un bac d'intégrer la fonction publique d'État plutôt que le secteur privé et une probabilité 2,4 fois plus élevée d'intégrer la fonction publique hospitalière plutôt que le secteur privé.

Une situation qui se vérifie moins pour les personnes non diplômées. Par exemple, à autres caractéristiques comparables, un agent de la fonction publique territoriale étant entré sur le marché du travail à un poste d'employé a une probabilité de 3,9 points inférieure à un salarié du privé d'être devenu cadre ou d'exercer une profession intermédiaire.

France Stratégie explique ces écarts par des mobilités plus rares dans le secteur public. Ainsi, 21 % des personnes entrées sur le marché du travail à un poste d'employé y sont cadres ou exercent des professions intermédiaires, contre 25 % dans le privé. Les situations sont néanmoins disparates selon les versants : alors que la fonction publique d'État affiche des chiffres comparables au secteur privé, les mobilités sont plus rares dans la territoriale et dans le versant hospitalier.

Il reste que les inégalités de progression de carrière selon l'origine sociale restent globalement plus faibles dans le public que dans le privé. La fonction publique semble aussi moins discriminante envers

les femmes lorsqu'il s'agit de progression de carrière. À caractéristiques du premier emploi et à caractéristiques socio-démographiques comparables, les femmes du secteur privé ayant commencé à un poste d'employée présentent un taux de passage à un poste de cadre ou à une profession intermédiaire de 22 %, environ 22 points de pourcentage inférieur à celui des hommes.

Dans le secteur public, cet écart est de 10 % : 20 % pour les femmes contre 30 % pour les hommes. Une situation qui s'explique en partie par le fait que l'accès aux postes dans la fonction publique repose fréquemment, y compris en cours de carrière, sur des concours moins susceptibles de discriminer les candidats selon leur genre.

PAR MARIE MALATERRE



*Construire les victoires de demain !*